Petit Guide de la Bientraitance

La bientraitance est une attitude qui consiste de façon générale à aborder l'autre de manière positive, visant à promouvoir son bien-être et sa richesse intérieure.

À la maison d'enfants les Cèdres Bleus, la bientraitance signifie accueillir et accompagner le jeune avec bienveillance tout au long de son séjour afin de le préparer à un après.

L'objet de ce petit guide est de présenter comment la notion de bientraitance s'applique au sein de l'établissement, tant auprès de l'enfant (dans les différents moments de sa vie quotidienne) que de sa famille.

Au-delà des pratiques et des bons sentiments : vers une éthique de la Bientraitance.

La bientraitance à la maison d'enfants Les Cèdres Bleus représente une démarche volontaire, un positionnement éthique, s'inscrivant dans la continuité des recommandations de l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements Sociaux et Médico-sociaux) et s'appuyant sur des valeurs, celles de l'Association ainsi que des principes d'action.

- Les valeurs associatives -

○ LE RESPECT DE L'ENFANT

« Tout homme est un et unique »

Il s'agit de développer une culture du respect de la personne et de son histoire, de son identité, de sa dignité et de sa singularité. Ainsi, permettre à l'enfant de se développer personnellement en s'appuyant sur ses propres valeurs. Il ne nous appartient pas de juger d'où il vient, ni de décider où il va, mais de lui permettre de vivre en harmonie avec lui-même.

○ LE RESPECT DU LIEN FAMILIAL ET LA PROMOTION DE LA FONCTION PARENTALE

« Tout homme a droit à la reconnaissance de ses liens familiaux »

On ne peut dissocier l'enfant de sa famille. Respecter et soutenir l'enfant dans son développement implique également que l'on respecte sa famille et qu'on aide celle-ci, dans la mesure du possible, à se réapproprier ses responsabilités. Cela nécessite au préalable d'instaurer un véritable climat de confiance entre l'Institution et la famille.

L'Institution a une fonction suppléante et ne peut se substituer à ce que les parents peuvent et savent faire. Le soutien à la parentalité est, par conséquent, indissociable de l'accueil de l'enfant, qu'il ait pour objet l'éducation ou la protection.

○ LES DROITS DE L'ENFANT ET LE RESPECT DES VALEURS COLLECTIVES

« Tout homme est un être social et responsable »

L'Institution a l'obligation de promouvoir et de respecter les droits de l'enfant, en s'interdisant notamment tout recours à des méthodes violentes. La Convention Internationale des Droits de l'enfant du 20 Novembre 1989 sert de fondement à notre action.

Le respect des valeurs de l'enfant trouve cependant ses limites dans leur compatibilité avec les valeurs de la société. L'action éducative a notamment pour objet de l'ouvrir à d'autres valeurs, d'autres façons d'être qu'on ne trouve pas nécessairement au sein de sa propre famille.

Les droits de l'enfant sont par conséquent indissociables de ses devoirs, en fonction de son niveau de responsabilité. L'Institution a pour mission d'ouvrir l'enfant à ses responsabilités envers lui-même et envers les autres. Elle doit progressivement lui fournir les moyens d'atteindre son degré de liberté par rapport à la société et lui permettre le passage de l'enfance à l'état d'adulte citoyen.

- Les principes -

Les principes qui guident notre action sont :

- Entendre la parole de l'enfant et de ses parents et respecter sa légitimité.
- Proposer, dans la mesure du possible et dans la limite de la compatibilité avec le collectif, une prise en charge et un accompagnement individualisés les plus adaptés possible aux besoins de l'enfant et de sa famille :
  - Donner des informations claires et compréhensibles
  - Rechercher leur consentement éclairé
  - Prendre en considération les conséquences affectives et sociales résultant de cet accompagnement
  - Favoriser le rôle des familles au sens large.

Mais encore...

Un certain regard porté sur l'enfant… :

- Accueillir chacun comme il est et l'aider à se construire en partant de ses ressources (il s'agit de ne pas restreindre la personne à sa situation de fragilité).
- Dissocier les comportements de la personne.
- Regarder l'enfant d'abord comme un être unique, ayant des potentiels (ce qui signifie ne pas être uniquement dans le traitement des problèmes).
- Repérer et respecter, dans la limite de la compatibilité avec la collectivité, les habitudes de vie de chaque enfant et de sa famille.

Une façon d'être avec l'enfant :

- Chaleureuse, accueillante, attentionnée, présente, authentique, empathique.

Un positionnement professionnel :

- Veiller à avoir une attitude de compréhension des actes posés par le jeune en lien avec son histoire.
- Instaurer un climat d'écoute, d'attention, de protection, de bienveillance.
- Veiller à créer une relation de confiance.

Ces valeurs et ces principes prennent tout leur sens dans les trois phases principales de la prise en charge que sont :

⇨ *le moment de l'admission*
⇨ *l'accueil et la prise en charge quotidienne*
⇨ *le départ*

- L’admission -

L’entretien d’admission a pour objectif de présenter le fonctionnement de l’établissement, les personnes qui vont accompagner l’enfant puis de connaître les habitudes de l’enfant. Celles-ci sont transmises par les parents ou par le lieu d’où vient l’enfant.

Des mots de bienvenue sont prononcés, un ton chaleureux et non jugeant les accueille.

Toutes les personnes sont attendues, le personnel est ponctuel. (*Si un retard est prévu un café est proposé pendant l’attente*).

L’entretien doit permettre aux parents d’être sécurisés sur la prise en charge de leur enfant. Après les présentations de chacun, l’énoncé des motifs de placement, la parole leur est donnée afin qu’ils puissent faire part de leurs questions et de leur ressenti.

Les valeurs associatives sont présentées aux parents ainsi que la façon dont vont être maintenus les liens familiaux (*sauf avis contraire du Juge des enfants*). Pour illustrer la place qui est donnée aux parents, les différentes instances sont présentées comme le Conseil de la Vie Sociale ainsi que les fêtes institutionnelles comme la fête champêtre. Le choix de la scolarité privée/publique est proposé. Dans la mesure du possible, la préférence des parents sera retenue.

Les parents et les enfants sont invités à visiter les groupes. Cela permet à chacun de visualiser les lieux et de rencontrer le personnel. Les éducateurs guident la visite et se tiennent à disposition des uns et des autres.

Après cette visite d’une durée d’une demi-heure à une heure, les parents sont invités à signer les papiers administratifs, signe de leur responsabilité et implication. Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) et les modalités d’accueil sont vus lors de ce temps d’échange. Il leur est aussi demandé de venir avec certains documents comme le livret de famille afin de finaliser le dossier du jeune. Possibilité leur est ainsi donnée de téléphoner s’ils ont des questions avant l’arrivée de leur enfant.

Le jour de l’arrivée est fixé avec le service et les parents.

- L’arrivée -

Ce moment est source d’angoisse car il est synonyme de séparation. L’arrivée est programmée, dans la mesure du possible, sur un temps où les éducateurs et la maîtresse de maison sont disponibles ; ceux-ci vont accompagner les parents dans l’installation de leur enfant et prendre du temps avec ce dernier pour qu’il se repère dans l’établissement et à l’extérieur.

Une visite à l’école a lieu, dans la mesure des possibilités et disponibilités de chacun.

L’implication bienveillante des adultes au quotidien

La bienveillance au quotidien doit s’exercer à tous les instants et dans tous les actes de la vie quotidienne par tous les professionnels de l’établissement, quelle que soit la fonction occupée.

La bienveillance, en quelques mots, c’est par exemple :

- Respecter les habitudes des enfants (*dans la limite de leur compatibilité avec le collectif*)
- Prendre soin du linge des enfants
- Faire réparer un doudou « blessé » ou un jouet cassé
- Prévoir un bon dessert pour l’anniversaire d’un enfant
- Respecter le rythme de vie de l’enfant, ses besoins, ses activités, son intimité (*dans la limite de la compatibilité avec le collectif*)
- Veiller à la transmission des informations utiles tout en respectant la nécessaire discrétion
- Apprendre à l’enfant à prendre soin de lui
- Rassurer, sécuriser le jour comme la nuit
- Se mettre d’accord ensemble (*enfants et adultes*) sur les règles de vie
- Tenir compte de la parole de l’autre, l’écouter, la respecter
- Veiller à la façon dont on parle à l’enfant et à sa famille, aux propos que l’on tient
- Prendre en compte les parents dans leur singularité, respecter leurs droits, les accompagner dans l’accomplissement de leurs devoirs et les aider à retrouver leur place.

- La préparation du départ -

Le départ est un accompagnement vers un ailleurs,
l'accueil aux Cèdres Bleus n'est qu'un passage…

Un départ se prévoit, se projette et se réfléchit. Il représente un objectif, une perspective. C'est une motivation et une finalité du projet.

Il signifie le départ d'un contexte scolaire, géographique : l'enfant quitte son école, ses copains, son lieu de vie avec ses habitudes…

Pour aider le jeune à se séparer, celui-ci est par exemple accompagné pour visiter sa nouvelle école, son futur lieu de vie s'il part dans une autre structure.

Le départ se prépare à plusieurs niveaux :

- En équipe, dans le cadre du suivi de projet
- Avec la famille et l'enfant
- Avec les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La préparation au départ se fait de manière individuelle et collective

- Individuelle car il s'agit d'un projet personnel
- Collective : préparer progressivement chacun au départ, donner des repères de temps par exemple.

Le moment du départ

- Un entretien avec l'enfant, sa famille, le référent et la directrice ou le chef de service référent officialise le départ de l'enfant. Il s'agit d'un autre moment pour se dire au revoir.
- Un moment convivial est organisé sur le groupe où était accueilli l'enfant. Chaque enfant peut émettre le désir de fêter son départ plus discrètement ou de manière plus collective. D'autres préfèrent les surprises. Un repas amélioré, la présence de tous les éducateurs du groupe, de la maîtresse de maison et d'autres salariés de l'établissement, les boissons, les gâteaux, puis un cadeau sont autant d'attentions possibles et à adapter à la situation.

Le départ d'urgence, imprévu

Afin d'optimiser notre accompagnement, nous essayons d'anticiper les décisions de justice (*départ précipité de l'institution via une audience*).

Dans tous les cas de figure, il nous semble important, pour clore ce passage aux *Cèdres Bleus* de toujours donner la possibilité au jeune de dire au revoir aux personnes importantes pour lui, soit avant le départ, soit, si cela n'est pas possible, peu de temps après.

L’équipe des Cèdres Bleus reste à votre disposition
pour répondre à vos questions sur le sujet de la bientraitance
et sa mise en œuvre aux Cèdres Bleus.

Maison d’enfants Les Cèdres Bleus
9 bis Chemin du Moulin de Sang
44210 Pornic

Tel : 02 40 82 06 03
Mail : secretariat@lescedresbleus.org
Site internet : http://www.lescedresbleus.fr